

## ARTICLE 1 - ORGANISATION DU CONCOURS "ART' GADIAMB"

Art' Gadiamb est un concours de talents péi, créé en 2017, par les étudiants de la Licence Professionnelle "Métiers de la Communication option Chargé de Communication" (LPM3C).

Celui-ci est organisé par l'association culturelle et étudiante **Well'Kom** dans le cadre d'un projet tuteuré et plus particulièrement par des étudiants de ladite licence susmentionnée.

Domiciliée au campus du Parc Technologique Universitaire de l'Université de La Réunion au 2 rue Joseph Wetzell, 97490 Sainte-Clotilde, l'association est une association déclarée loi 1901 et est immatriculée à l'INSEE sous le **SIRET 750 988 651 00014**.

Le présent règlement concerne la 9ème édition de l'audition du 22 mars 2025 et le concours qui se tiendra le mercredi 07 mai 2025, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cet événement gratuit est réservé exclusivement aux artistes amateurs de La Réunion, âgés de 16 minimum à 35 ans maximum.

Les participants qui concourent doivent posséder un talent artistique dans les catégories proposées par Art' Gadiamb.

Les gagnants des éditions précédentes n'auront pas la possibilité de se représenter au concours. Les professionnels<sup>1</sup> ne sont pas autorisés à s'inscrire à ce concours.

Le candidat ne peut pas prétendre à une participation dans plusieurs catégories, mais seulement à une catégorie unique.

Le seul fait de participer à Art' Gadiamb implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 - LES CATÉGORIES

Le concours Art' Gadiamb est divisé en trois catégories :

1. Le Chant : en solo ou en groupe\*
2. La Danse : en solo ou en groupe\* (urbaine, classique, dancehall, pole dance...)
3. Le Dj Mix : en individuel

\*Les groupes devront être composés de 6 personnes maximum.

---

<sup>1</sup> est considérée comme "professionnel", une personne ayant déjà acquis une notoriété publique, ou percevant une rémunération de son activité.

## ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au concours Art'Gadiamb, les candidats doivent obligatoirement passer une audition devant un jury composé d'au moins trois anciens lauréats.

Une préinscription en ligne est possible via un formulaire dédié. Toutefois, cette préinscription ne garantit en aucun cas une place parmi les finalistes du concours. Seule la délibération du jury à l'issue des auditions déterminera les candidats qualifiés pour la finale.

La préinscription en ligne reste facultative, mais la participation à l'audition est impérative pour prétendre à une sélection dans le concours.

Les participants autorisent la diffusion de leur vidéo sur les différents supports de communication relatifs à l'audition, à l'événement, ainsi que lors de la soirée, qui aura lieu le mercredi 07 mai 2025 au Théâtre Vladimir Canter à l'Université du Moufia.

En s'inscrivant au concours, le participant accepte de donner gratuitement des interviews aux médias et autorise l'utilisation de son image par Art' Gadiamb sur tous supports de communication pendant et après le concours (mise en ligne des vidéos, des interviews, des photos et de la captation de la finale). Les participants s'engagent à faire preuve d'assiduité et de respect au concours Art' Gadiamb.

## ARTICLE 5 - LES MOTIFS DE DISQUALIFICATION

Toute fausse autorisation parentale disqualifiera le participant.

L'équipe Art' Gadiamb ne prend aucune responsabilité concernant les mineurs, une autorisation parentale dûment délivrée est obligatoire.

En cas d'absence d'un finaliste à la répétition de la finale, celui-ci est disqualifié et cède sa place au suivant de sa catégorie.

Des propos ou attitudes déplacés à l'égard des tiers sont un motif de disqualification.

Le non-respect du présent règlement par un candidat entraîne la disqualification.

## ARTICLE 6 - LE JURY

Le jury est composé d'au moins :

- Un professionnel de la chanson,
- Un professionnel de la danse,
- Un professionnel du dj mix.

Les organisateurs se réservent le droit d'intégrer dans le jury toutes autres personnes possédant une expérience avérée dans les arts de la scène.

Le jury vote dans l'ensemble des catégories. Les votes du jury s'effectuent selon une grille d'évaluation individuelle à cocher non anonyme.

Les organisateurs ainsi que le bureau de l'association étudiante Well'Kom en charge de la 9ème édition d'Art' Gadiamb assistent le jury au titre de modérateur et d'observateur. Ils s'assurent de la régularité du vote.

Un Président du jury peut être désigné par les organisateurs du concours. Son rôle principal est de départager les finalistes en cas d'égalité lors des délibérations.

## ARTICLE 7 - VOTE DU PUBLIC

Le vote du public se déroulera le soir de la finale, après le passage de chaque finaliste dans sa catégorie respective. Il sera réalisé en ligne via la projection d'un QR code sur écran et accessible à l'ensemble des spectateurs présents.

Chaque spectateur recevra un numéro unique inscrit sur son billet d'entrée. Ce numéro devra être saisi obligatoirement lors de chaque vote afin de garantir l'authenticité et l'unicité des suffrages exprimés.

### Règles de validation des votes

Chaque spectateur pourra voter une seule fois.

Si un même numéro est utilisé pour plusieurs votes dans une même catégorie, seul le premier vote enregistré sera pris en compte.

Tout vote associé à un numéro incorrect ou inexistant sera automatiquement invalidé et ne sera pas comptabilisé dans les résultats.

En cas d'égalité dans les votes du public, le Président du jury, les organisateurs du concours ou le Bureau de Well'Kom disposeront d'une voix prépondérante pour départager les finalistes.

## ARTICLE 8 - LA FINALE

La finale se déroulera sur la scène du Théâtre Vladimir Canter, le mercredi 07 mai 2025 au Campus du Moufia de l'Université de La Réunion à partir de 18h.

Les finalistes devront présenter une performance différente ou non de celle produite pendant l'audition, face à un jury de professionnels.

À la fin de la soirée, quatre prix seront officiellement décernés<sup>2</sup> :

- Un gagnant dans la catégorie Chant,
- Un gagnant dans la catégorie Danse,
- Un gagnant dans la catégorie DJ Mix,
- Et un prix "Coup de cœur du public", désigné exclusivement par le vote du public présent dans la salle.

**Attention** : les participants doivent être munis de tout matériel essentiel au bon déroulement de la finale.

---

<sup>2</sup> individuel ou en groupe gagnant